

Commune Nohant-Vic

ARRETE MUNICIPAL du 23/11/2020

Portant fermeture exceptionnelle du cimetière de Nohant dans le cadre d'exhumations.

Le Maire de Nohant-Vic,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté portant règlement intérieur des cimetières communaux,

Vu la demande présentée le 20 novembre 2020 par les Pompes funèbres Pasquet-Puybertier, demeurant rue des Crosses 36400 LA CHATRE, pour le compte de Mr RIVIERE Jacques,

Considérant qu'il convient qu'aucun public non autorisé ne puisse assister aux opérations d'exhumations,

ARRETE

Article 1

Le mercredi 25 novembre 2020, de 8h à 12h, le cimetière de Nohant sera fermé au public.

Article 2

Les pompes funèbres Pasquet-Puybertier sont autorisées à effectuer les travaux à la date et aux heures précitées.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise Pasquet Puybertier,
- Les services de gendarmerie de La Châtre.

A Nohant-Vic, le 23/11/2020

Le Maire de Nohant-Vic,
Patrick NONIN



Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le : 24. NOV. 2020
Publié, affiché ou notifié le : 24. NOV. 2020
Le Maire



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.